



# Fonds de Dotation Handicap Solidarité

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

### 1- PRÉAMBULE

Le Fonds de Dotation Handicap Solidarité, dont le siège est :  
64, Grand'Rue  
13880 Velaux  
a été créé le 16 novembre 2011.

Article 2 des statuts :

*Il a pour objet de promouvoir, organiser et soutenir toute action d'intérêt général en faveur des personnes en situation de handicap mental, sensoriel, moteur ou en faveur des personnes en difficulté sociale.*

Sa durée de vie est illimitée et sa dotation n'est pas consommable ; il ne peut donc pas l'utiliser : seuls les produits de celle-ci peuvent l'être.

L'année 2014 le Fonds a retenu trois projets dont il sera fait état plus en détail par la suite.

### 2- RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014 ET AFFECTATIONS

Le Fonds de dotation n'a pas de contraintes réglementaires particulières pour définir son allocation d'actifs. En effet, le législateur a fort justement souhaité que le Conseil d'Administration puisse définir librement la politique d'investissement qui lui paraît la mieux adaptée.

Le Fonds de dotation s'est donné comme objectif de préserver la valeur réelle du capital dans la durée, tout en le faisant fructifier par des placements sécurisés.

En 2014 l'association Sainte Marie a transféré la totalité de son immobilier pour une valeur brute de 6 632 500 euros au Fonds de Dotation Handicap Solidarité avec effet au 01 janvier 2014.

Compte de tenu de la reprise par le Fonds des emprunts qui grevaient ces immobilisations, l'apport net s'élève à 3 422 329 euros ce qui porte le Fonds Associatif sans droit de reprise à 4 587 544 euros.

En 2014, les marchés financiers ont permis au Fonds de percevoir des intérêts sur titres sur créances négociables à hauteur de 33 279 €.

L'excédent de l'exercice 2014 compte tenu des loyers s'élève à 141 106 €, qui sera affecté comme suit :

- Fonds disponibles au 31 décembre 2014 : 11 279€

<b>Montant de la dotation initiale .....</b>	<b>1 165 515 €</b>
<b>Apport net des immobilisations .....</b>	<b>3 422 329 €</b>
Montant des ressources en 2014.....	638 985 €
Dont :	
Dons 1 350 €	
Appel à la générosité publique : néant	
Dépenses de fonctionnement 2014.....	475 508 €
Dont frais généraux	353 138 €
Dont frais financiers	122 370 €
Actions d'intérêt général .....	22 000 €
Excédent	141 106 €

Publication des comptes sur le site du Journal Officiel : le 24 juillet 2015

### 3- FONCTIONNEMENT INTERNE

#### 3-1-Conseil d'Administration

Il est composé de cinq personnes qualifiées. Elles ont été élues pour une durée de 3 ans par le Conseil d'Administration du fondateur (l'Association Sainte Marie). Leur mandat prendra fin le 31 décembre 2014.

Ce Conseil d'Administration est constitué d'un Président (Michel CAPRON), d'un trésorier (Patrice MICHAUD), d'une secrétaire (Elisabeth CASTELLAN) et de deux administrateurs (Jean Claude LAURENT et René CORDIER).

Au cours de l'année 2014, Xavier Gaucher et Jany Bayol ont assisté en qualité d'auditeurs à certains conseils d'administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice 2014 :

16 janvier 2014  
14 février 2014  
26 février 2014  
25 mars 2014  
08 avril 2014  
07 mai 2014  
25 juin 2014  
31 juillet 2014  
25 septembre 2014  
08 octobre 2014  
31 octobre 2014  
20 novembre 2014  
22 décembre 2014

### **3-2- Commission Immobilisation**

A la suite de l'apport immobilier fait par Sainte Marie, une commission Immobilisation a été créée dont René Cordier en assure la responsabilité.

### **3-3-Comité Consultatif d'investissement**

Des 3 membres désignés lors du Conseil d'Administration du 3 février 2012, monsieur Lionel LAFON étant appelé à partir très souvent de la région a été remplacé par monsieur Christophe COSTECALDE

Ainsi le Conseil se décompose depuis par :

- Jean Paul DELEUIL, Président de l'Association Sainte Marie
- Johan SAUVAT, Directeur à la banque Martin Maurel
- Christophe COSTECALDE, Conseil en gestion de patrimoine.

Ils se sont réunis 2 fois au cours de l'exercice 2014.

### **3-4-Commissaire aux comptes :**

Le cabinet JEAN AVIER, commissaire aux comptes à Aix en Provence et nommé lors du Conseil d'Administration du Fonds le 3 février 2012, a rendu son rapport sans remarque particulière ni réserve.

## **4- ACTIONS DE FONCTIONNEMENT :**

### **4.1 Communication :**

**4-1-1-** Le 18/02/2014 les membres du CA sont réunis autour de Sophie IBOS formatrice afin de développer une stratégie de Fonds privés.

**4-1-2-** Le fonds a adhéré au Centre Français des Fonds et Fondations afin qu'il se fasse connaître et reconnaître dans sa diversité auprès de tout public.

#### **4-2-site Internet**

Le site Internet a été visité par plus de 8200 visiteurs

Le site est consultable à l'adresse ci-dessous :

[www.fondshandicapsolidarite.org](http://www.fondshandicapsolidarite.org).

### **5- RAPPORTS AVEC LES TIERS**

L'année 2014 a été consacrée à l'étude de 14 projets dont 2 ont été retenus sur 2014 et 1 pour 2015.

### **6- LISTE DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES PAR LE FONDS**

44 dossiers de demandes d'aide ont été reçus au cours de l'exercice 2014.

3 ont été actés et ont fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration. Les demandes refusées l'ont été pour la plupart car elles n'émanaient pas d'associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

#### **Actions retenues**

Parcours Handicap 13 :

Le mouvement « Parcours Handicap 13 », qui regroupe 130 associations agissant dans le secteur du handicap, a pour projet de sensibiliser le grand public au handicap et à la différence.

C'est « Parcours Handicap 13 Etang de Berre », dont le Président est Auguste De Luca, qui pilote ce projet, via la réalisation d'une série de vidéos, qui font suite à la création de « Et si ta normalité était un handicap ? ».

Cette série, dénommée «Handicap extraordinaire» traitera de tous les handicaps (cécité, surdité, handicap moteur, handicap intellectuel, handicap psychique).

Ce projet est participatif car ce sont les personnes en situation de handicap qui participeront à l'élaboration des scénarii, et seront acteurs.

S'agissant de la communication, la volonté de Parcours est de diffuser les vidéos sur internet, dans les lieux culturels, dans les festivals et comme outil pédagogique dans les écoles notamment.

Le fonds Handicap Solidarité a décidé de s'associer à ce projet, en le dotant de 10.000 euros et en organisant avec Parcours Étang de Berre, une campagne d'appel à générosité publique.



### **Remise du chèque à Parcours Handicap 13 le 26 septembre 2014**

Financement de matériels mobiles pour la détection gratuite de problèmes visuels à l'E.P.M. (Établissement Pénitencier pour Mineurs) de Marseille et chez les personnes en situation de Handicap, dans les foyers de vie du secteur médico-social notamment.

Montant demandé : 10 000€.

Montant alloué : 10 000€. (Décision du CA du 14 février 2014)

#### UMEN :

UMEN (qui signifie Univers Montagne Esprit Nature) est une association qui propose le partage d'activités de pleine nature entre personnes en situation de handicap physique, sensoriel et/ou intellectuel et personnes valides.

Son objectif est de rendre la montagne et la campagne accessible à tous grâce à la mobilisation citoyenne et solidaire.

Ce partage d'activités se s'effectue à travers des pratiques sportives telles que la randonnée en Goélette (fauteuil tout terrain mono-roue, combinaison d'une brouette et d'une chaise à porteur qui permet à toute personne handicapée physique, enfant ou adulte même très lourdement dépendant, de pratiquer la randonnée sur la quasi-totalité des sentiers de montagne, à l'aide de deux ou trois accompagnateurs), le Handiski, , les raquettes à neige et la Pulka, sur des journées, des week-end ou des séjours.

L'accès aux vacances et aux loisirs et le partage avec des personnes valides, que l'association UMEN a à cœur de développer, répondent à une nécessité fondamentale qui conditionne toute vie sociale et favorise l'intégration.

Le Fonds Handicap Solidarité a décidé de s'associer à l'action de [UMEN](#) en lui allouant 12 000 euros, pour lui permettre de renouveler son parc de goélettes.



#### Remise chèque le 10/12/2014

Montant demandé : 25 000€.

Montant alloué : 12 000€. (Décision du CA du 31 octobre 2014)

#### 11- LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES RÉTRIBUTIONS

##### REALISATION 2014

PARCOURS HANDICAP 13

UMEN

#### 12- LISTE DES LIBÉRALITES RECUES / APPELS A LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Le Fonds de dotation Handicap Solidarité avait été doté par l'Association Sainte Marie, au cours de son premier exercice, d'un montant de 1 165 515 €. Comme chaque année une demande d'autorisation d'appel à la générosité publique a été faite auprès de la préfecture en octobre 2013 pour l'exercice 2014 mais aucune campagne n'a été entreprise à ce titre.

Des dons ont été effectués sur l'année 2014 de la part de cinq donateurs, amis ou parents des administrateurs, pour un montant de 1 350 €.

Fait à Velaux, le 22 juin 2015  
Le Président, Michel CAPRON